



**HAL**  
open science

## De l'épée à la plume : l'itinéraire d'un noble déclassé mais non disgracié, Tristan L'Hermitte (1601-1655)

Claire Chatelain

### ► To cite this version:

Claire Chatelain. De l'épée à la plume : l'itinéraire d'un noble déclassé mais non disgracié, Tristan L'Hermitte (1601-1655). Mathilde Bombart., Lectures de Tristan L'Hermitte. Le Page disgracié, Presses Universitaires de Rennes, pp.27-45, 2013, Didact Français, 978-2-7535-2816-1. hal-02917699

**HAL Id: hal-02917699**

**<https://cnrs.hal.science/hal-02917699>**

Submitted on 19 Aug 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre : De l'épée à la plume : l'itinéraire d'un noble déclassé mais non disgracié, Tristan L'Hermite (1601-1655).

Phrase en exergue : « Le seul poète, le seul philosophe et le seul homme libre que vous ayez ». Cyrano de Bergerac.

Claire Chatelain (CNRS/IRHIS)

Au travers de son œuvre, à la fois diverse mais traversée par des fils conducteurs thématiques puissants, tour à tour profonde et tragique mais aussi burlesque et plaisante, Tristan a donné de lui en filigrane une empreinte que résume bien son prénom d'auteur lui-même. Une certaine tristesse émane de celui qui se présente souvent comme un perdant social –sinon comme un écrivain perdant<sup>1</sup> ; et c'est bien cette image rétrospective que nous renvoie à son propos la critique actuelle. Celle-ci insiste à raison sur l'atmosphère de solitude qui se dégage de l'ensemble de ses fictions : elles mettent en situation des personnages tentant d'entrer en contact avec autrui mais qui par intransigeance souvent, ou encore à cause d'un destin familial écrasant, et les lourdes fidélités qu'il impose, ou encore par leurs passions funestes et l'attachement aux songes qu'elles leur imposent, y échouent.

Tristan L'Hermite appartient à l'une des générations d'auteurs qui figurent parmi les premières à vivre de leurs plumes et à faire de ce métier de créateur en langue vulgaire une véritable « profession » avec toutes les ambiguïtés que ce terme comporte au XVII<sup>e</sup> siècle : c'est-à-dire en répudiant l'usage « mécanique » que peut comporter tout métier exercé par le « vulgaire » pour en affirmer au contraire le caractère « poétique » et noble. L'autonomie progressive du champ littéraire dans la société organiciste et corporative d'Ancien Régime, analysée par les historiens de la période moderne et les chercheurs en sociologie de la littérature, s'accompagne ainsi de la nécessité permanente pour les acteurs de ce champ d'affirmer la noblesse de l'activité d'écriture, son art, même dans des genres considérés comme mineurs comme le roman, alors que cette activité doit s'accommoder en même temps de la recherche de ressources et de revenus matériels, lorsqu'elle ne la justifie pas tout simplement. L'auteur de la première biographie de Tristan L'Hermite, Napoléon - Marie Bernardin ne concluait pas d'ailleurs autrement sa volumineuse et savante biographie – un ouvrage toujours indispensable – consacrée à l'écrivain, en remarquant que son héros, ce « gentilhomme poète » poursuivait « durant sa vie entière le rêve d'un établissement, même modeste, qui assure sa subsistance en lui laissant assez de loisir pour cultiver la poésie »<sup>2</sup>. Une centaine d'année plus tard, Alain Viala, s'efforçant de circonscrire les traces de la « naissance de l'écrivain » au XVII<sup>e</sup> siècle note à propos du « cas Tristan » : « Trop pauvre pour négliger les avantages de la condition d'auteur, il est aussi trop noble pour jouer sans réserves le jeu

---

<sup>1</sup> Son ami, le poète libertin Théophile de Viau lui écrivait la recommandation suivante : « Ne meslez point de soucis étrangers à votre mélancolie naturelle, et ne soyez triste que de nom », *Lettres Meslées*, éd. C.GRISE, Paris, Genève, Droz Minard, 1972, Lettre LXX, p. 156-157.

<sup>2</sup> N-M. BERNARDIN, *Un précurseur de Racine. Tristan L'Hermite, sieur du Solier (1601-1655). Sa famille, sa vie, ses œuvres*, Genève, Slatkine reprints, 1967 (1895).

littéraire ». Et il précise, en usant d'un vocabulaire et de notions imprégnées des analyses de la sociologie critique, que si l'auteur du *Page Disgracié* à l'instar d'autres écrivains de son temps, Chapelain, Ménage ou Boileau, pour ne citer qu'eux, connut bien le succès grâce à cette forme de spécialisation professionnelle nouvelle de l'époque, il n'en demeurait pas moins que ces écrivains devaient composer avec des logiques sociales fort différentes des nôtres (hétéronomie). Entre autre, selon cet auteur, le fait que la stratégie d'écrivain à succès n'était aboutie que lorsqu'elle débouchait sur l'établissement d'un lien de mécénat durable établi entre un Grand et l'auteur auquel il assurait diverses prestations et marques de protection, entre autre un revenu stable. Cette spécialisation se payait donc par une forme de dépendance clientéliste. Celle-ci aurait été donc difficilement supportée par Tristan qui ne tolérait que mal « la nécessité des manœuvres, compromis et stratégies ». Cette interprétation demeure celle que donne Sandrine Berregard dans sa thèse (effectuée sous la direction du chercheur précédent), qui évoque dans sa conclusion « l'image du poète mélancolique<sup>3</sup> ».

La confrontation du personnage social de Tristan L'Hermite à son environnement social, mécénique ou professionnel, mais aussi politique mais aussi familial s'impose pour essayer de résoudre cette énigme de l'écrivain qui connut le succès, certes relatif, mais succès tout de même ... en donnant de lui-même l'image d'un déclassé permanent, dont Bernardin affirme même que « jamais la Fortune ne se joua plus impitoyablement d'un homme ». Ce faisant, il s'agit de remplir une tâche d'historien, autour du texte intitulé *Le Page Disgracié* en le considérant, entouré des autres œuvres de Tristan, comme des produits de leur temps. Cette plate formule doit être explicitée. Non pas que leurs déterminations et leur visée ne se réduisent à cela, ni leur objet. Mais parce que le travail de l'historien est « de parvenir à ressaisir le phénomène littéraire dans une étude des changements sociaux et politique dans lequel il a toute sa place<sup>4</sup> ». Paradoxalement, c'est aussi parce que l'œuvre est le fruit d'un travail d'élaboration littéraire né dans un contexte précis et unique dont elle parvient à dire les contradictions, les apories et les ouvertures ou les drames en inventant une forme littéraire propre qu'elle trouve sa force et sa pérennité<sup>5</sup>.

Voilà donc quels sont les résultats de l'« enquête Tristan ». Celle-ci rend compte de profondes mutations dont François L'Hermite, qui choisit le prénom d'auteur de Tristan, fut à la fois l'acteur, le témoin engagé et le *narrateur*. Le premier cadre contextuel qui doit être caractérisé est celui d'un univers social marqué d'abord par la parenté et ses logiques qui marquent en profondeur non seulement l'enfance ou la vie privée de chaque acteur du tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais l'ensemble de son existence et de son rapport aux hiérarchies

---

<sup>3</sup> Sandrine BERREGARD, *Tristan L'Hermite, « héritier » et « précurseur »*. Imitation et innovation dans la carrière de Tristan L'Hermite, Tubingen, Gunter Narr Verlag, 2006.

<sup>4</sup> Judith LYON-CAEN et Dinah RIBARD, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, 2010, p. 76.

<sup>5</sup> Voir S. BERREGARD, *op. cit.* p. 312-322 et p. 385-389, qui entend montrer que, plutôt que de connaître une phase baroque suivie d'une phase classique, Tristan oscilla dans son œuvre, entre « tradition et innovation », cette tendance à l'innovation se manifestant en particulier avec *Le Page*, roman qui emprunte à la tradition picaresque tout en prenant un tour autobiographique qui lui est propre. L'originalité de Tristan se manifesta également par le trait majeur de la polygraphie qui fut sien (p. 384). S. BERREGARD affirme que cette tendance à l'innovation correspond à la phase de vie de Tristan (1642) la plus indépendante des liens de clientélisme.

sociales. Celles - ci ensuite sont marquées, ici au prisme des activités mécaniques assumées par les Grands, par une confrontation et une polarisation de plus en plus forte exercée sur la vie littéraire par la monarchie dite absolue<sup>6</sup>. Peut-être reposée alors la question des choix politiques et religieux de Tristan autour de son libertinisme.

## I - Un lignage noble déclassé et appauvri par les guerres de religion

Il n'existait aucune sécurité sociale dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, ni aucune prestation sociale d'aucune sorte. Et ce n'est pas tant la *famille*, telle qu'on la comprend comme *famille nucléaire* (père, mère, ego et frères et sœurs, un grand-parent) dont le modèle s'affirme surtout à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle, que la *parenté* (dont la définition canonique s'étend jusqu'aux cousins issus de germains mais dont la pratique quotidienne peut largement excéder ces degrés et s'étend aux alliés) qui est le cadre de référence primordial au XVI<sup>e</sup> siècle. De sorte que l'ultime misère est de ne plus/pas compter de parents connus ou qui vous reconnaissent. Ce sont ces cadres qui assurent la transmission des biens dont on peut vivre, les héritages ou avances de ceux-ci avec lesquels on peut s'établir par l'exercice d'une profession (fut-elle ecclésiastique) et/ou le mariage, et cadre qui donne également les garanties aux emprunts pécuniaires (fort nombreux) auxquels recourent les contemporains de Tristan (voir le chapitre 16 du *Page*). La parenté occupe donc une place contraignante et majeure dans les références et le « cadre mental » des acteurs. Elle peut être socialement différenciée, ce qui est le cas de celle de Tristan. Elle peut être aussi tiraillée par des tensions et des tendances contradictoires, qui mettent en péril la position de ses membres, comme le montre notre écrivain qui, au cours du roman, rencontre par exemple un cousin par alliance, gentilhomme appauvri et avaricieux fort peu secourable<sup>7</sup>.

Ainsi, si les données généalogiques que fournit Tristan au commencement du *Page*, qui concernent les supposés ancêtres médiévaux du lignage sont de pure fantaisie, sont en revanche bien plus véridiques les indications données ensuite par l'auteur.

Généalogies de prestige et réalités partageuses. François L'Hermitte du So(u)lier est né en 1601 au château (un manoir plus certainement) de Solier qui est situé dans la région de

---

<sup>6</sup> Christian JOUHAUD, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

<sup>7</sup> *Le Page ...*, *loc. cit.*, chap. 16, p. 181-182.

Guéret, en Haute-Marche (Creuse), province reculée et pauvre, où sa lignée détenait, en fief principal, cette seigneurie de So(u)lier(s). La légende familiale, accréditée par les commentaires généalogiques de Jean-Baptiste L'Hermite dans les Clefs ajoutées au texte du Page lors de l'édition de 1667, voulait que leur patronyme leur vînt de Pierre l'Ermite, qui prêcha la première croisade au XI<sup>e</sup> siècle. Ensuite, un autre ancêtre « glorieux » avait - faussement - rehaussé le lustre de cette « assez bonne maison », comme disait Tristan, en la personne de Tristan L'Hermite (de Betissart), grand Prévôt du roi Louis XI dont l'auteur prit le nom à cet égard programmatique<sup>8</sup>. En effet, les lignages nobles tentaient de se constituer en tant que tels, en s'attribuant des ancêtres originaires ou glorieux et en assignant leurs origines à ce fondateur héroïque justifiant la transmission postérieure du patronyme lignager et du caractère noble. Ce dispositif mythologique accréditant la noblesse et le privilège était complété par la possession collective d'une seigneurie éponyme (ici, la seigneurie du So(u)lier) qui permettait d'identifier la *terre noble* (en raison des fonctions de justice dont elle était pourvue) à une famille, un groupe de familles, voire même ... une succession de familles différentes<sup>9</sup>, en cas de difficultés économiques. Tristan reconnaissait lui-même :

J'ai vu comme disparaître en naissant la prospérité de mes pères. Deux partages qui s'étaient faits en notre maison, dont l'un fut entre neuf enfants, diminuèrent beaucoup sa grandeur<sup>3</sup>.

Dans la marqueterie juridique qui caractérise le droit privé dans la France d'Ancien Régime, la Creuse est une région de régime intermédiaire entre les *pays de droit dit écrit* qui privilégient le droit d'aînesse et l'institution d'héritier par testament et les *pays de droit coutumier*, qui ne laisse à l'aîné qu'un privilège relatif et pratiquent le partage. Chez les L'Hermite, l'émiettement intergénérationnel des parts d'héritage, du à ces partages, obligeait dans la pratique les co-héritiers à pratiquer l'indivision des parts. Une des raisons pour lesquelles la parenté était une réalité quotidienne.

---

<sup>8</sup> Jean-Baptiste L'Hermite bricola la généalogie de son frère aîné (clé n° 1) en affirmant que le grand prévôt de Louis XI était lui-même le petit-fils d'un autre Tristan, cette fois grand prévôt de Charles V et frère d'abord puîné d'un Geoffrey L'Hermite du Solier, lui-même devenu ensuite le cadet dudit Tristan, afin que ce dernier puisse apparaître comme un ancêtre fondateur exemplaire du patrilignage de Tristan, aîné engendrant des aînés. Cette manipulation atteste de la vigueur d'une idéologie nobiliaire renforçant l'affirmation de lignées par aînesse masculine et restriction de la descendance au demeurant assez suicidaire pour ces groupes de parenté qui réduisirent ainsi paradoxalement leurs chances de survie démographique.

<sup>9</sup> Pour les ancêtres « glorieux », voir Roberto BIZZOCCHI, *Généalogies fabuleuses. Inventer et faire croire en Europe moderne*, Paris, éd. rue d'Ulm, 2010 ; Christiane KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000 ; sur les seigneuries « topolignées » : A. GUERREAU-JALABERT, El sistema de parentesco medieval : sus formas (real/espiritual) y su dependencia con respecto a la organización del espacio, R. Pastor ed., *Relaciones de poder, de producción y parentesco en la edad media y moderna*, CSIC, Madrid, 1990

Il aurait fallu trouver d'autres sources de revenus pour pallier cet amenuisement des biens patrimoniaux. Le père de « Tristan », noble apte à porter les armes, enrôlé à dix-sept ans profita des guerres de religion ( 1563 - 1594 ) pour pratiquer la rapine et une forme de racket qu'il mettait au service de la cause monarchique, mais tout en se servant au passage, comme firent bon nombre de gentilshommes auvergnats, qui défendaient dans le même combat des intérêts économiques familiaux intriqués à des enjeux de domination locale, tout en se mettant au service du gouvernement central contre les Ligueurs (1584-1589). Ces derniers défendaient une conception ultramontaine de la religion catholique (le roi rendant des comptes au pape) et une pratique de monarchie mixte (permettant aux Grands de co-gouverner la monarchie, le roi n'étant alors qu'un *primus inter pares*)<sup>10</sup>. Or, les L'Hermites longtemps fidèles de ces grands capitaines de guerre que furent les Turennes (convertis au calvinisme) n'étaient pas des ultracatholiques et pratiquèrent des alliances avec des groupes de parenté engagés dans les mêmes fidélités politiques qu'eux. Ces pratiques matrimoniales leur sauvèrent la tête.

Un procès. En effet, l'oncle du futur Tristan, Louis L'Hermite et son neveu, Pierre furent mêlés à l'assassinat du vice-sénéchal ligueur de Guéret (retrouvé noyé dans un étang avec une balle dans la tête) et l'enlèvement contre rançon du sénéchal de Bourgageueuf. Jetés en prison, ils furent amnistiés par de lettres d'abolition du roi, qui convertissaient leurs crimes en faits militaires. Mais cela ne suffisait pas à rétablir localement l'*honneur* ni donc très concrètement leur garantie financière et le crédit des deux larrons. Ils adressèrent une requête au roi qui la transmit à la première cour de justice du royaume, le Parlement de Paris : celui-ci chargea un conseiller protestant –qui a priori ne leur était donc pas défavorable - d'instruire le procès au criminel. Ce juge ne reconnut aux accusés aucune circonstance atténuante et les condamna à mort en février 1595, à verser une forte indemnité aux familles de leurs victimes. Alors Tristan évoque la grâce de son père :

Un des plus grands capitaines de notre siècle, et une des plus belles et des plus excellentes femmes du monde s'employèrent pour leur salut, et qu'à la faveur de ses amis, il survint miraculeusement une grâce du roi qui le fit sortir glorieusement d'une si dangereuse affaire<sup>11</sup>.

Les clefs données en 1667 par Jean-Baptiste L'Hermite indiquent l'identité de leurs intercesseurs, qui furent le gouverneur de Compiègne, Louis de Crevant marquis d' Humières, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi et Gabrielle d' Estrées, intervenus *in extremis*. Le premier était vraisemblablement apparenté à la future grand-mère paternelle de

---

<sup>10</sup> Voir Arlette JOUANNA, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, 1483-1598, Paris, PUF, 1997.

<sup>11</sup> *Le Page ...*, *loc. cit*, chap. 2, p. 25.

Tristan, Denise de Saint-Prest et les deux étaient intervenus auprès du roi Henri IV grâce à l'intervention de Pierre Miron, futur grand-père de Tristan, que celui-ci évoque en ces termes :

[Miron] se proposa d'en faire son gendre, encore que mon père fût d'une province fort éloignée du lieu de son habitation, et qu'il ne connût pas entièrement l'état de ses affaires, la chose ne lui fut pas difficile à mettre à bout ; celui-ci (Pierre Miron) qui était puissant en amis, et d'un esprit fort agréable, rendit tant de bons offices à mon père, et lui fit concevoir tant d'affection pour lui, qu'en peu de temps il conclut d'épouser sa fille, qu'il amena incontinent après dans le pays où je suis né<sup>12</sup>.

La narration de ce « roman familial » au sens freudien du terme enjolive le fait que ce mariage fut d'abord un arrangement financier entre gens se devant de « bons services ». Cette alliance procède en effet d'un don- contre don matrimonial qui permet donc au père de Tristan de sauver sa peau. La dot de la jeune épousée, d'un montant de 12000 Livres tournois (désormais Lt) permit à son nouveau mari de sortir de prison en signant une reconnaissance de dette à ses victimes cautionnée par son beau-père ! Ces promesses constituent la face émergée d'un ensemble d'échanges financiers complexes qui ont dû amener au départ Miron et L'Hermite à traiter ensemble, sur des bases d'amitié politique et « d'affection ».

L'importance de la famille maternelle. Pierre Miron menait pour sa part, comme son futur gendre, une carrière d'épée et de gentilhomme qui l'avait amené à exercer diverses fonctions de commandement militaires au nom du roi. Il était l'époux d'une femme (Denise de Saint-Prest) issue tout comme les L'Hermite, de la petite noblesse appauvrie, issue non de la Marche, mais du pays chartrain. Comme son futur gendre, cette déjà triple veuve avait eu maille à partir avec la justice au moment de la fin des guerres de religion, officiellement parce qu'elle avait épousé successivement deux frères (un redoublement d'alliance interdit), officieusement parce qu'elle évoluait dans une parentèle crypto protestante. Ainsi, l'alliance qui permit au futur Tristan de voir le jour était de ce point de vue, socialement et politiquement homogène. Miron, le père d'Isabelle, mère de l'écrivain, provenait d'un lignage en cours d'ascension sociale constitué d'une noblesse qui s'était constituée non par le maniement des armes, mais par la possession d'offices de justice et de finance (la future « noblesse de robe ») et des compétences juridiques, financières -le feu frère de Pierre, le très riche Robert Miron († 1589) avait été l'intendant des finances, membre du conseil royal, du précédent roi Henri III<sup>13</sup>. Au milieu de ses frères tous titulaires d'offices, Pierre qui menait une

---

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Je me permets de renvoyer à C. CHATELAIN, *Chronique d'une ascension sociale. L'exercice de la parenté chez de grands officiers (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, éd. de l'EHESS, 2008. Les offices de justice et de finance

carrière d'armes faisait exception et y avait perdu sa fortune, au contraire de ses frères, qui le soutenaient et lui permirent de constituer la dot de sa fille. On voit que son gendre noua une relation filiale à son égard, qui reflète une disposition de parenté structurale (entre un beau-père et le mari de sa fille héritière).

En ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, tout petit gentilhomme privé des mannes financières dues à la faveur du roi se voyait condamné au déclin social et Tristan manifeste au début du *Page*, une grande conscience de ce fait social. S'il doit à sa famille maternelle qui ramène le petit garçon à Paris pour l'éduquer, d'être placé à la Cour comme page du petit bâtard d'Henri IV, il manifeste bientôt des dispositions littéraires qui l'éloignent de celles qui sont censées être celles des Miron, préférant à l'étude austère du latin et du droit qui mène vers les carrières juridiques, le charme exclusif de la littérature en prose ou en vers de langue vulgaire. Cet attrait pour la « culture romanesque de tradition courtoise » atteste de la part de ces rejetons des élites robes et militaires, selon M. Fumaroli, de leur fascination pour le monde de la Cour et l'aristocratie d'épée et leur rejet de l'*ethos* de robe<sup>14</sup>. L'indiscipline peut aussi en être considérée comme un trait (associé au goût de la mythique liberté nobiliaire). Bientôt le jeune héros fuit le monde délétère de la Cour où il a contracté la passion du jeu et erre à la recherche de l'aventure, de bonnes fortunes pécuniaires et sentimentales et de patronages possibles : l'errance géographique devient une figure de l'errance sociale. Cette rupture sociale connue par le *narrateur* prend son origine dans le procès et la quasi adoption providentielle du père par son beau-père. Il a été souligné que les romans picaresques s'ouvrent souvent par un procès fait au père du héros, épreuve judiciaire qui modifie son statut social<sup>15</sup>. Cette origine hasardeuse amène le sujet du roman à se dépeindre ainsi :

---

sont des charges officiellement non vénales, que la monarchie (par le Trésor des parties casuelles) concède à des hommes gradués en droit moyennant une finance (normalement remboursée lors du décès de leurs titulaires) et diverses taxes dont les officiers sont censés être indemnisés par le versement de gages. Les officiers siègent dans toute une hiérarchie de cours de justice et de finance et forment donc, à partir du XV<sup>e</sup> siècle et de la reconstruction de la royauté postérieure aux guerres de Cent ans, la « technostucture de l'Etat moderne », selon la formule de Pierre Chaunu. Certains offices de la haute magistrature sont anoblissants au premier degré et peu à peu au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la coupure se fait de plus en plus nette entre les élites de la magistrature qui forment la haute noblesse de robe et tendent à mimétiser la haute aristocratie d'épée et les autres catégories d'officiers moyens urbains. Depuis 1604, moyennant le paiement d'une taxe appelée la Paulette, les officiers ont reçu un droit accru de résigner leur charge en faveur d'un héritier et de former donc des dynasties nobiliaires.

<sup>14</sup> Marc FUMAROLI, *L'âge de l'éloquence*, Paris, A. Michel, 1980, p. 592-599.

<sup>15</sup> Grégoire HOLZ, *L'ombre de l'auteur. Pierre Bergeron & l'écriture du voyage à la fin de la Renaissance*, Droz, Genève, 2011.



Je n'écris pas un poème illustre, où je me veuille introduire comme un Héros ; je trace une histoire déplorable, où je ne parais que comme un objet de pitié, et comme un jouet des passions, des astres et de la Fortune<sup>4</sup>.

Néanmoins, si le roman se centre autour d'un héros déprécié –comme si, ainsi que cela a été noté, le narrateur diminuait sa propre importance pour augmenter celle du monde autour de lui -, son écrit n'en magnifie pas moins l'ordre patriarcal dont il pense être issu, pour lequel il est « né trop jeune dans un monde trop vieux » : « J'ai vu comme disparaître en naissant la prospérité de mes pères<sup>16</sup> ». Si les débuts du roman font en effet la part belle à la geste du père, la mère semble quasi absente du roman. Isabelle (Elisabeth) ne se trouve mentionnée qu'au moment où sa propre mère Denise de Saint-Prest vient lui prendre son enfant dans une célèbre ellipse :

A peine avais-je trois ans, que mon ayeule maternelle vint voir sa fille et, portée de cette ardente et naturelle amour qui descend du sang, me demanda pour m'élever<sup>17</sup>.

La critique a fait voir que ce beau mouvement stylistique (l'amour qui descend puis qui élève), lui aussi porte l'expression d'un discours et d'une idéologie reposant sur le *sang* nobiliaire qui fait la « race », c'est-à-dire le lignage : nulle expression raciale (à l'instar de l'idéologie nazie) mais l'idée qu'un fluide sanguin unit les membres d'un même tronc lignager et leur octroie une vertu commune<sup>18</sup>. Cependant, Tristan souligne ici l'importance de l'ascendance maternelle dans sa propre *institution* (éducation), en dépit même de l'idéologie patriarcale dont il se fait le chantre, comme on l'a vu. D'une certaine façon, Pierre L'Hermite n'avait eu, le jour de ses noces, que l'ancienneté de sa noblesse à offrir à une épouse qui provenait d'une catégorie sociale plus relevée que la sienne mais plus récente et mieux pourvue en réseaux efficaces. Il avait donc dû consentir d'importantes garanties vis-à-vis de la dot de sa femme : à titre de douaire, il lui avait fait donation entre vifs de l'entière seigneurie du Solier (don exorbitant qui était très dérogoire à la loi coutumière<sup>19</sup> !). Or, le jeune François L'Hermite perdit son père entre 1621 et 1627, moment où on le voit prendre le titre de « seigneur de Solier » et choisir le pseudonyme de Tristan pour signer ses œuvres

---

<sup>16</sup> Tristan L'HERMITE, *loc. cit.*, chap.2, p. 25.

<sup>17</sup> T. L'HERMITE, *loc. Cit.*, p. 26.

<sup>18</sup> La grande référence est ici Ellery SCHALK, *From Valor to Pedigree : ideas of Nobility in France in the XVI<sup>e</sup> and XVII<sup>e</sup> centuries*, Princeton University Press, 1986.

<sup>19</sup> Le douaire (qui peut prendre d'autres noms) est constitué par un revenu promis par l'époux à l'épouse, lors de la rédaction du contrat de mariage et échéant en cas de prédécès de l'époux : sa veuve recevra alors soit une pension sur rente, soit un revenu foncier, indexé sur un bien propre du mari.

littéraires. Mais alors que ses frères et lui avaient été dans l'obligation de maintenir leurs parts de succession dans l'indivision avec celles de leur mère – qui percevait donc sur ces terres la pension viagère appelée douaire - Isabelle Miron surprit tout le monde en faisant cession de tous ses droits sur la seigneurie à un dénommé René de Chaussecourtes pour une rente équivalant au montant de son douaire. Tristan dut soutenir un procès contre le nouveau propriétaire et le fit savoir, en se servant de sa capacité à publier comme d'une arme dans le bras de fer judiciaire qu'il avait engagé contre celui qui les spoliait de ce qu'il estimait être sa part d'héritage.

Quand je dis qu'une mère sexagénaire a passé un contrat de cession au préjudice de ses enfants, & de près de 10 000 écus, en un hameau de Limousin, sans assistance de personne, & sans un témoin qui sceust signer, il n'y a personne qui le puisse croire, & - s'imaginer qu'elle ait reçu 8000 francs en un païs si peu opulent que personne ne s'en soit aperçeu<sup>20</sup>. [ ... ].

Cependant, en recouvrant son douaire de cette manière, Isabelle Miron n'avait fait que renouveler d'une manière un peu différente le geste de la femme de l'oncle Louis (celui qui avait été en prison avec le père de Tristan), Catherine Esmoing, qui provenait de la noblesse locale et s'était emparée du château de Solier en refusant de faire lever le pont-levis à son neveu Pierre à l'arrivée de celui-ci, fraîchement marié. Il avait dû s'en emparer à coups de pétards !

Dans les deux cas, ces femmes rappelaient que les biens de leurs maris et de leurs enfants étaient largement soumis à leur hypothèque, ce que refusait de reconnaître Tristan dans son roman ou ses écrits parallèles, en évitant de parler de sa mère (dans le *Page*<sup>21</sup>) ou en la présentant ici comme une sorte de rivale :

Cependant, Monsieur, cela me tient fort au cœur de me voir ainsi dépouillé de mon patrimoine, et que l'on me frustre par une si noire méchanceté d'un bien qui m'étoit acquis par ma naissance.

Le libertinage de Tristan n'allait certes pas jusqu'à embraser la cause de l'émancipation des femmes ! Ni voir que la parenté nobiliaire n'était pas patrilignagère,

---

<sup>20</sup> T. L'Hermite, *Lettres mêlées*, *op. cit.*.

<sup>21</sup> Hormis le passage cité, il n'évoque sa mère que pour lui attribuer mensongèrement une funeste maladie pour quitter le service de Scévole de Sainte-Marthe, 22, p. 195. Ou encore en lui attribuant un parent (un oncle Le Morhier *Le Page ...*, *loc.cit.*, chap. 16, p. 181-182) qui est en fait son demi-frère Jacques Le Morhier (issu d'un des mariages de sa mère Denise de Saint-Prest) et qui a une dette de 3000 livres à rembourser à la dot de la mère de Tristan.

comme le prétendait l'idéologie patriarcalisante dont il était imprégné, mais *cognatique*, c'est-à-dire que la transmission des biens symboliques et matériels s'organisait le long de deux axes, la lignée paternelle et la lignée maternelle. Néanmoins, dans la vraie vie, Tristan assista sa mère pour tenter de rentrer dans ses droits. En 1636, Tristan reçoit une donation des mains d'Isabelle Miron qui lui verse 12 000 Lt, c'est-à-dire le montant de ses conventions matrimoniales, au nom de son « amour maternelle et dilection » en remerciements de ses « nombreux services », et qui protestait de son incapacité à avoir pu empêcher la vente de la seigneurie<sup>22</sup>. Dès lors, il était en fait chargé par sa mère de renégocier avec l'acheteur de la seigneurie du Solier, les droits et conditions de la vente en question.

Trois frères. Ainsi, l'auteur par l'exercice de ses talents littéraires, la notoriété qu'il en retirait, la capacité à défendre publiquement ses intérêts en mobilisant le public de ses lecteurs nobles, comme en témoignent les *Lettres Meslées*, était devenu l'homme fort de son lignage. Le montre aussi la dépendance de son frère Jean-Baptiste à son égard, vis-à-vis duquel il exerce un rôle quasi paternel, comme en témoignent les conseils qu'il lui prodigue ostensiblement pour sauvegarder leurs droits patrimoniaux, dans la même correspondance publiée<sup>23</sup>. Ce puîné est pourtant lui aussi absent – tout comme la mère- du *Page*, au profit de Séverin, le benjamin, « ce jeune nourrisson de Mars ». Ce petit frère avait été pourvu d'une charge militaire grâce à la médiation du puissant cousin germain de leur mère, l'évêque d'Angers, Charles Miron et, connut une mort précoce au siège de Royan en 1622. Dans le roman de son aîné, il recevait une sorte de « tombeau ». Un « tombeau » qui rendait hommage au jeune combattant en le représentant bien vivant et si peu sensible aux belles lettres qu'il ne peut croire que la fiction racontée par son frère soit réalité !

Jean-Baptiste, sieur de Vauzelle, le puîné, était né vers 1610, et demeure un personnage trop peu étudié, dont ses contemporains puis la postérité ont fait une sorte de figure repoussoir de Tristan. En effet, il se chargea, de façon jugée intempestive par la critique, de publier l'œuvre de son frère aîné après sa mort, en rédigeant pour la seconde édition posthume du *Page* (1667) des *Clefs* qui révélaient l'identité des protagonistes du roman, ainsi que leurs généalogies, et faisait ainsi de ce roman aux allures picaresques, un

---

<sup>22</sup> Archives Nationales, MC XIV- 45, 23/06/1636, transport Elizabeth (Isabelle) L'Hermite à son fils François. L'acte précise que la seigneurie avait été tenue en indivision jusqu'à sa cession.

<sup>23</sup> *Lettres Meslées*, *op. cit.*, p. 181-183 Lettre LXXXI adressée à son frère.

manifeste parallèle familial et social du lignage des L'Hermites<sup>24</sup>. Et il se fit le généalogiste du vaste conglomérat de parenté auquel le rattachait sa propre histoire familiale : il écrivit une généalogie des d'Elbène, des Gondi, protecteurs italiens des Miron, issus comme les premiers de l'entourage étranger des reines de France du XVI<sup>e</sup> siècle, compilées dans la *Toscane française* (1657)<sup>1</sup> et passa ainsi maître dans l'art de découvrir d'avantageux renchaînements généalogiques à une époque où se codifie sous l'égide de l'autorité monarchique, la définition ancestrale des qualités nobiliaires. Ce ne fut pas là sa seule activité : il avait commencé tout d'abord à se faire un nom en fréquentant et en travaillant avec des troupes de comédiens, dans le sillage de son frère. L'année de la publication du plus grand succès de Tristan, la tragédie *La Mariamne* (jouée en 1636), Jean-Baptiste fit jouer au théâtre du Marais une tragédie à machines « La chute de Phaëton » qui n'eut guère d'écho. Pendant longtemps, la critique confondit les deux auteurs en attribuant à Tristan « sieur de Vauzelle » la paternité de *La chute* et à Jean-Baptiste des œuvres de son aîné<sup>25</sup> ! A la vérité, plusieurs indices attestent que les deux frères ont dû travailler dans une grande proximité, dans la tradition des ateliers que durent aussi connaître les hommes de lettres se mettant à la disposition de leurs protecteurs ou travaillant de façon libérale<sup>26</sup>. On a vu qu'en cette année 1636, précisément, Tristan se chargeait des droits de sa mère pour aller les défendre auprès du bénéficiaire de la cession de la seigneurie du Solier. Ce sont des indices de la réussite des frères L'Hermites dont l'itinéraire, pour aléatoire qu'il fut, n'en connut pas moins des moments de fort succès dont Tristan, le plus talentueux avait pu profiter pour tenter de restaurer son patrimoine nobiliaire au bénéfice de sa famille.

## II – Entre clientélisme, fidélités et lectorat(s) : des choix

Transformer le succès d'auteur en réussite sociale installée n'a pas été donnée à beaucoup de ces littérateurs du XVII<sup>e</sup> siècle, au contraire des magistrats lettrés du XVI<sup>e</sup> siècle qui pouvaient se reposer sur la propriété devenue transmissible de leur charge de judicature et qui bénéficiaient souvent des capacités de défense corporative de leur institution (la plupart

---

<sup>24</sup> Voir dans ce volume (?), Mathilde BOMPART, « Roman personnel ou roman familial ? Autour de la clef du Page disgracié », p.

<sup>25</sup> Le responsable de cette méprise est DUDUIT de MAIZIERES, *Les muses françoises, première partie montrant un tableau universel par alphabet ...*, Paris, Duchesne, 1764.

<sup>26</sup> Voir L. GROVE, « Les poésies héroïques et burlesques (1650), Jean-Baptiste et/ou Tristan ? », *Cahiers Tristan L'Hermites*, n° 24, 2002, p. 77-97.

avait rang de cours de justice), qui leur garantissait une grande honorabilité sociale, gage de conformité<sup>27</sup>. Scévole de Sainte-Marthe (1536-1623), « l'un des grands hommes de ce siècle » dont Ariston devient secrétaire, est très représentatif de ce milieu de magistrats érudits et lettrés, auquel Tristan fut lié<sup>28</sup>. En 1622, le choix – revendiqué comme tel – par Tristan d'entrer dans la maison de Gaston d'Orléans, a été de se mettre au service d'un opposant perpétuel à son royal frère et au « système Richelieu » qui, à partir de 1635 (Journée des Dupes) oriente la monarchie dite absolue vers une politique de guerre contre les Habsbourg pour « raison d'Etat ». Par comparaison d'un itinéraire antinomique à celui de L'Hermitte, un littérateur comme Jean Chapelain (1595-1674)), dont le père notaire parisien lui transmet des compétences de manieur de finance, avait entrepris une ascension en acquérant une parfaite maîtrise des institutions centrales et en manifestant des talents précoces de théoricien : ayant su choisir les bons patrons, il fut « consulté par Richelieu, par Mazarin, puis par Colbert » et était devenu durant ces mêmes années le chef (informel) de l'Académie française (instituée en 1635) :

La progression de sa carrière est assez lente, mais régulière. Surtout, les divers acquis y sont conservés et développés peu à peu, chacun servant de point d'appui aux autres. Il aboutit de la sorte à la maîtrise des pouvoirs littéraires selon l'ordre de hiérarchie le plus institué<sup>29</sup>.

Mais Tristan fit d'autres choix, issus certes de son appartenance à son milieu et de l'idée qu'il s'en faisait (voir partie précédente) mais issus également du dialogue qu'il entretenait avec son public.

En effet, il faut imaginer pour cet auteur, gentilhomme polygraphe voulant vivre de sa plume, dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle où se forme le champ littéraire, un espace à quatre ou

---

<sup>27</sup> Voir Robert DESCIMON et Christian JOUHAUD, *La France du premier XVII<sup>e</sup> siècle*, 1594-1661, Paris, Belin Sup, 1996.

<sup>28</sup> *Le Page ...*, *loc. cit.*, chap. 21, p. 191-194. Bien que S. de Sainte-Marthe fut poète, fréquentait le groupe de la Pléiade et affirmait préférer « le silence du Parnasse au tumulte du Palais », il fut pourvu de la charge de contrôleur général des finances de Poitiers (1571), grâce à son mariage avec l'héritière Renée de la Haye dont il eut une descendance nombreuse, puis devenu maire de Poitiers (1579), président des trésoriers de France (1584), il fut négociateur pour les rois Henri III et Henri IV pendant les conflits civils. Figure emblématique d'homme public intègre et de sage demeuré dans la tranquillité d'esprit, il fut familier des magistrats érudits gallicans qui devaient former le futur groupe Dupuy, et se partagea entre des œuvres d'inspiration profane mais écrites en latin, comparées aux Géorgiques et des pièces en français (des *Eloges* notamment). Tristan magnifie Scévole, qu'il pourvoit de beaux cheveux blancs alors qu'il était chauve et mourut à 87 ans et non à plus de cent ans ! Paul de Longuemare, *Une famille d'auteurs aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les Sainthe-Marthe*, Genève, 1970 [1902], p. 61-106.

<sup>29</sup> La première citation est de Christian JOUHAUD, *Les pouvoirs de la littérature ...*, *op. cit.*, p. 97 ; ensuite : A. Viala, *Naissance de l'écrivain ...*, *op. cit.*, p. 187-189.

même cinq axes de sociabilité, d'activité et d'obligations : celui de l'auteur lui-même (ses choix, ses orientations, sa parenté), celui des professionnels des lettres et de ses interprètes au théâtre - lesquels, tel Mondory ou Madeleine Béjart<sup>30</sup> contribuèrent puissamment au succès de ses pièces -, celui de ses mécènes, les Grands auxquels le liait la plupart du temps sa parenté, des membres de la haute noblesse eux-mêmes polarisés de plus en plus par le pouvoir central monarchique ; et enfin, son lectorat, le « public » qui devait être socialement contrasté – on y mentionne le « peuple » mais aussi le cardinal ministre Richelieu qui soupiraient en écoutant les tirades d'Hérode, personnage principal de la *Mariamne*, en 1636.

Ses mécènes. Tristan avait fait des aller - retour entre deux pôles de protection socialement différenciés et hiérarchisés qui étaient connectés. Le premier est constitué par les maisons des princes du sang. Si l'écrivain fut détenteur de la charge de « gentilhomme ordinaire » du roi d'abord (1621), il occupa ensuite la même charge chez Monsieur, frère unique de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans (1608 - 1660) et tout en lui restant fidèle vingt ans, comme il se plut à le dire, il cessa à plusieurs reprises d'être rémunéré par sa Maison (1626 ; 1634 - 1638) ; entre 1640 et 1642, son départ de la maison d'Orléans peu avant l'affaire de la conspiration de Cinq-Mars (1642) devint définitif. Mais auparavant, les interruptions de gages payés par Gaston avaient ponctué les exils répétés de ce patron. En 1632 cependant, il le suivit en exil à Bruxelles, au détriment de ses propres affaires familiales alors en difficulté pour les raisons que l'on a vues. Et à partir de 1642, peut-être faut-il parler plutôt d'éloignement très graduel de la maison d'Orléans plutôt que de rupture. En 1645, ayant « la barbe grise », voyant que « Gaston [ l ]'abandonne », il retrouve le cercle des Grands protecteurs qu'il a toujours cultivé, grâce à la parentèle Miron, et servi<sup>31</sup> : en 1644, il dédie sa seule tragi-comédie, « La mort du sage » au duc de Saint-Aignan ; le voilà en 1645 « chevalier d'honneur » de la duchesse de Chaulne puis en 1646, gentilhomme de la suite du duc Henri de Guise, époux en lutte contre sa femme, la comtesse de Bossu, alliée à Tristan par la puissante famille Lefebvre de Caumartin. Là encore, ce sont des protecteurs souvent « malcontents », c'est-à-dire oppositionnels aux pratiques nouvelles de gouvernement

---

<sup>30</sup> Claude ABRAHAM, *Tristan L'Hermitte*, Boston, Twayne Publishers, 1980, p. 91.

<sup>31</sup> Il a également été secrétaire du maréchal de Villars et du duc de Mayenne, gendre de Villars et père d'Henri de Guise.

« absolutiste »<sup>32</sup> : Guise, brouillé avec Richelieu, a quitté presque aussitôt la France, et Tristan s'est retrouvé dans la gêne pécuniaire, mais toujours non dépourvu d'amis. Trois ans plus tard, c'est grâce à l'appui probable de Valentin Conrart, secrétaire de l'Académie française et du chancelier Séguier, qu'il doit son élection à l'Académie. Conrart comme Tristan n'ont pas été directement frondeurs, mais sans doute sympathisants de la révolte<sup>33</sup> ; l'auteur a montré l'intention vers 1652, de partir non pas en Norvège (où il débarque dans le *Page*) mais en Suède où il a sollicité en vain la protection de la reine Christine — laquelle avait publiquement proposé son appui pendant la Fronde, contre « le Mazarin » à l'ex patron de Tristan, Gaston. Notre écrivain demeura donc chez son protecteur attitré, Henri de Lorraine, duc de Guise, et travailla peu à peu rongé par la tuberculose ( phtisie ) qui le tua le 7 septembre 1655.

Les opérateurs et médiateurs de fidélité entre les différents Grands, princes du sang royal ou ducs et notre auteur, sont des membres de la noblesse seconde, issus de l'émigration italienne du XVI<sup>e</sup> siècle dans l'entourage des princesses Médicis et qui constituent les seuls patrons que se soient donnés les Miron, la famille maternelle de Tristan, qui se sont refusés à toute logique clientéliste. Le réseau italien (en pleine ascension) constituait une partie de la parentèle du connétable Albert, duc de Luynes, favori de Louis XIII : les figures de proue en étaient en particulier François Raymond, baron de Modène, qui a occupé plusieurs fonctions et charges prestigieuses (conseiller d'Etat aux finances, ambassadeur, grand prévôt de France) ; et le colonel Jean-Baptiste d'Ornano, très influent dans la maison d'Orléans. Son possible filleul Jean-Baptiste L'Hermite découvrit bien entendu des liens généalogiques supposés entre les Raymond de Modène et la descendance de Tristan L'Hermite, le grand prévôt de Louis XI<sup>34</sup> ! En revanche, Tristan tait dans son roman son lien avec les Modène, disgraciés comme les d'Ornano en 1626, lors de la conspiration de Chalais. Et bien sûr, il ne dit mot de son lien (futur dans le temps du roman) avec la maison de Monsieur.

Le lien avec les Modène demeura néanmoins vivace et permet de démêler l'écheveau du pôle noblesse seconde/professionnels du théâtre qui constitua le quatrième axe de

---

<sup>32</sup> Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>33</sup> Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des Lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart, une histoire sociale*, Paris, ChampVallon, 2003.

<sup>34</sup> N-M. BERNARDIN, *loc. cit.*, p. 88. Voir dans le même genre, dans *Le Page ...*, la clef n° 20.

sociabilité du poète-romancier-dramaturge ... En effet, Tristan était aussi protégé par Mme de Lavardin, veuve du marquis de Lavardin, gouverneur du Maine, et qui avait épousé en secondes noces le neveu de François de Modène, Esprit de Raymond, chevalier de Modène, fidèle de Monsieur, (lequel fut le parrain de son fils Gaston). Mais Esprit fréquentait les comédiens du théâtre du Marais et devint l'amant notoire de Madeleine Béjart –ce qui fut la cause de la séparation du premier d'avec son épouse Lavardin. Le couple illicite eut une petite fille que Jean-Baptiste, le frère de Tristan, tint sur les fonts baptismaux en lieu et place du parrain en titre, Gaston de Modène, demi-frère du bébé. Un réseau se profile dans ces liens de filiation de parenté spirituelle, de fidélités aristocratiques et d'amours affichées. En effet, en mars 1636, grâce à ces liens, Jean-Baptiste put épouser une cousine germaine de la Béjart, Marie Courtin du Dehort, dont il eut une fille. Cette fille fut mariée avec un écuyer du prince de Conti mais l'union fut annulée en 1663, et la jeune femme se remaria avec le toujours vert Esprit de Modène, qui comptait vingt-six printemps de plus qu'elle.

Ce mariage du cadet de Tristan permet de faire douter de l'absolue pertinence de l'argument habituellement avancé pour expliquer le célibat de Tristan : sa situation et sa fortune restaient trop incertaines pour lui permettre un mariage. A ce compte là, l'établissement matrimonial de Jean-Baptiste n'était pas plus prédictible ! Il semblerait que le non mariage de Tristan a été un choix, issu d'une politique de lignée : Jean-Baptiste convola au moment où Tristan, désormais chef de la lignée, reçut des mains de sa propre mère, les droits matrimoniaux de celle-ci. La décision dut être de concentrer entre les mains du cadet à qui Tristan servait de père, les biens disponibles en vue d'une transmission sur sa descendance. Quant à François « Tristan », comme de nombreux auteurs issus de milieux similaires, il demeurait dans une sorte de célibat empreint de cléricature laïque (lequel pouvait s'accompagner de liaisons de toutes sortes). Dans les *Lettres Meslées*, une allusion à son état de vie est assortie d'une recommandation par le comte de Saint-Aignan :

Si vous mourez vieux garçon, comme disait autrefois Epaminondas de la bataille de Leuctres et de celle de Mantinée : « Je n'ai point de regret de sortir du monde, puisque j'y laisse deux filles [i.e. *La Mariamne* et *Panthée*]<sup>35</sup> ».

Ce mot assimile l'œuvre littéraire au fait d'arme prisé par l'*ethos* nobiliaire, en l'accommodant au néo-platonisme, doctrine multiforme alors en vigueur qui offrait un discours magnifiant la création artistique, conçue ici en lieu et place de la filiation naturelle. On ne sera pas surpris que Tristan se soit donc constitué une famille d'élection, qui

---

<sup>35</sup> *Lettres Meslées*, op. cit., Lettre LXXII, p. 160-162.



comprenait une *sœur d'alliance* ( comme la *fille d'alliance* de Montaigne, Mlle de Gournay ) à l'identité incertaine ; et également, un héritier qui fut à la fois son élève et son protégé, le jeune Philippe Quinault à qui il aurait transmis les biens dont il pouvait disposer<sup>36</sup>.

La lettre du comte de Saint-Aignan atteste qu'il existait un dialogue entre l'auteur et ses lecteurs, souvent aussi spectateurs et protecteurs. Une « communauté de lecteurs » qui appartient au « public » compatit aussi aux diverses aventures écrites de cet expérimentateur qu'était Tristan, tel Thirinte, le destinataire du *Page*, lecteur « générique » qui occupait une fonction de destinataire identificatoire<sup>37</sup>. Les soupirs sur la liberté perdue et reconquise, sur les manœuvres à entreprendre pour subsister dans ses positions ne s'adressent pas à n'importe qui, mais aux commentaires d'un public choisi (soit un outil de distinction sociale) et à ceux qui composent ou soutiennent la catégorie des petits nobles écrivains déclassés et obligés tels que lui :

J'ay trop pris l'habitude à rechercher les faveurs des Muses pour pouvoir acquérir celle des Grands. Ils ne font jamais de libéralités de leur propre mouvement, il faut faire jouer pour cela de différents ressorts [ ... ] c'est un dessein qui ne peut réussir aux esprits faits comme le mien<sup>38</sup>.

Ce passage souligne aussi que les Grands mécènes sont eux-mêmes aimantés par le centre monarchique (ils n'agissent pas de leurs propres mouvements), dépendants de lui en matière financière (par les pensions royales) et que les ressorts à actionner se situent à *l'articulation de ces deux espaces de pouvoir*, savoir social de courtage pour lequel il faut des habitudes mentales, un héritage immatériel dont Tristan se sait ou feint de se savoir dépourvu ... tout comme certains de ses lecteurs qui le suivent, se reconnaissent en lui et l'apprécient pour cette raison même. « Le vraisemblable [de la fiction] est tout ce qui est conforme à

---

<sup>36</sup> Pour la sœur d'alliance, voir NM BERNARDIN, *loc. cit.*, p. 564 ; pour Philippe Quinault, jeune homme doué et opportuniste, issu d'une famille de boulangers, voir NM BERNARDIN, *loc. cit.*, p. 295-298 ; le futur librettiste fit courir l'histoire fictive selon laquelle, Tristan ayant perdu sa femme et son fils, celui-ci aurait pris la place de ce dernier. Pour valoriser les travaux de celui-ci, Tristan aurait inventé la pratique des droits d'auteur en établissant une transaction avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne pour faire jouer une pièce de son protégé.

<sup>37</sup> S. BERREGARD, *loc.cit.*, p. 316, suppose Thirinte être un lecteur fictif ; pour NM BERNARDIN, *loc. cit.*, p. 227, il s'agirait du duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV auprès de qui, le narrateur est placé comme page. Voir Guillaume PEUREUX, « 'Les plaintes d'Acante' et leurs annotations : Tristan à la recherche de son public », *Cahiers Tristan L'Hermite*, XXIII, 2001, p. 33-50 et autres articles sur le même sujet.

<sup>38</sup> Cité par A. VIALA, *La naissance de l'écrivain...*, *op. cit.*, p. 238, *Lettres meslées*, (1642), éd. C. Grisé, Genève, Droz, TLF, 1972, p. 177. La lettre LXXIX également citée par A. VIALA fut envoyée, selon NM BERNARDIN, à Mirecour, compagnon de Saint-Amant, membre du cercle libertin qui gravite autour de la maison de Monsieur et la topique qui y est développée est en conséquence ... Tristan explique visiblement pourquoi il a oublié de rendre un service à cet ami !

l'opinion du public<sup>39</sup> » assure un lettré contemporain de notre auteur. En ce sens, ces histoires vraisemblables donnent à se constituer à des communautés de lecture et un public. Tristan s'est agrégé par ses diverses fidélités à des milieux de protecteurs et tout à la fois de lecteurs cohérents avec la parenté où il puisait ses attaches premières et qui n'a sans doute jamais été sympathisante des options politiques du Richelieu d'après 1635<sup>40</sup>.

Le bilan éditorial de 1642 le montre : le départ de la maison du duc d'Orléans s'accompagna de la publication des *Lettres Meslées*, dédiées à Mme de Puyzieux. Elles constituaient une sorte de « *Press Book* » sur le modèle d'un genre consacré, la publication de lettres, qui montre à découvert toute la coulisse de ses activités de gentilhomme lettré, faite de sollicitations, de services rendus (rédaction de requêtes et de lettres galantes par exemple), d'entretien constant de fidélités aristocratiques et de luttes parallèles pour maintenir son patrimoine ; parallèlement à cette action éditoriale, il publia le *Page Disgracié*, roman à teneur autobiographique et picaresque. Quel meilleur mode de recommandation et manifeste de ses talents que de se représenter soi-même en train de s'accomplir par la maîtrise de l'écriture et de l'imaginaire ? Le très jeune Page va d'aventure en aventure « dont la diversité peut soulager de différentes mélancolies » mais qui lui ont « fait prendre en haine beaucoup de diverses sociétés », écrit-il en conclusion. Guérir les mélancolies de ses lecteurs, c'est assumer les siennes propres, engendrées et nourries d'une situation incertaine et d'une place manquante. Tel est le pacte de lecture conclu en fin de roman<sup>41</sup>. De son instabilité sociale, l'auteur avait pu aussi tirer des gages donnés à son public d'un engagement littéraire véridique : il en reçut une forme de reconnaissance institutionnelle en étant admis à l'Académie française en 1649. Néanmoins par ses origines et ses choix, il ne pouvait appartenir au centre des institutions littéraires, sans pour autant en être exclu – l'homme était souple et sut même donner au cardinal de Richelieu quelques gages d'obédience artistique en participant à la rédaction d'un recueil collectif de poésies qui fut dédié au principal ministre

---

<sup>39</sup> Hélène MERLIN-KAJMAN, *Public et littérature au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belles-Lettres, p. 278-279. Pour l'histoire du rapport auteur/lecteurs, voir Judith LYON-CAEN et Dinah RIBARD, *L'historien et la littérature*, op. cit., p. 62-75.

<sup>40</sup> Voir *Le Page*, loc. cit., chap. 48, p. 247, où Tristan explique que le cardinal de Richelieu s'opposa à son « avancement » car il se méfiait du duc de Luynes qui avait été le maître du poète. En l'occurrence, cette note rédigée alors que le cardinal est en fin de vie fait état d'une amnésie complète des efforts de Tristan pour lui complaire et qui parvinrent parfois à leur fin.

<sup>41</sup> Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.

du roi<sup>42</sup>. Tristan a eu l'art de réconcilier les contraires par l'aura d'indépendance dont il sut s'entourer.

### III – Libertin ?

S'il a bien existé un « conseil de vauriennerie » à la cour de Gaston d'Orléans avec une hiérarchie para-ecclésiastique proche des confréries carnavalesques médiévales, « exerçant une souveraineté sur un pays fictif comme ... le pays de Braquerie [ ... ] créé après mort du maréchal d'Ornano » et si Tristan, auteur de fameux ballets grivois et burlesques (1626-1627), a contribué à animer cette vie de cour, peu s'en faut, selon Claude Abraham que ce libertinisme ait dépassé le stade d'un hédonisme débauché et de la raillerie politique commode. De ce point de vue, l'historien américain se range aux côtés de Frédéric Lachèvre, qui, après avoir analysé les positions des libertins du XVII<sup>e</sup> siècle, conclut que le groupe d'auteurs de l'entourage de Monsieur ne fut pas adepte du libertinisme érudit, issu de la redécouverte de sources sulfureuses de l'Antiquité, et décrit par René Pintard, dont Gabriel Naudé ou Cyrano ont été des représentants connus<sup>43</sup>. Si l'on ne peut inférer du fait que Tristan ait été lié dans les années 1620 avec le poète Théophile de Viau (que l'on verrait apparaître dans le Page) et avec Scarron dans la décennie 1630-1640, ces fréquentations ne suffisant pas à en faire un libertin lui-même, vue la pluralité relativement admise dans la société savante du XVII<sup>e</sup> siècle. Si par libertinage, on entend un travail de sape des fondements de la représentation théologique de l'humain et de la société, fruit de la pensée « dis/simulée » des libertins issus de l'humanisme critique, la position revêt une charge critique plus visible dans les écrits des uns et des autres<sup>44</sup>. Tristan, adepte discret et dégagé des théories mécanistes et d'un « matérialisme astrologique » indéniable, évoque l'être social comme une « grande machine animée » dont les esprits malintentionnés mais malins peuvent aisément tirer les ficelles<sup>45</sup>. S'il erre de rencontre en rencontre, du philosophe alchimiste au fond très théiste, à l'humaniste érudit Sainte-Marthe dont les écrits sont un peu dépassés mais qui lui ouvre sa bibliothèque, dont Ariston lit les ouvrages pour complaire à une jeune femme à l'esprit éveillé

---

<sup>42</sup> Voir N. Mallet, « Tristan monarchiste, entre idéalisme et opportunisme », *Cahiers Tristan L'Hermite*, n° 16, 1994, p. 41-47.

<sup>43</sup> Frédéric LACHEVRE, *Trois grands procès de libertinage*, Genève, Slatkine, 1968 (1920) ; C. ABRAHAM, *Gaston d'Orléans ...*, *op. cit.*, p. 11-49.

<sup>44</sup> Jean-Pierre CAVAILLE, « Libertinage, irréligion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002) », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2007-02 | 2007. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/279>.

<sup>45</sup> *Le Page*, *loc. cit.*, chap. XIX, p. 189.

et curieux, il est clair que le narrateur de ce *roman de formation* ne peut séparer trois éléments qui le poussent en avant : la connaissance et le savoir contre la pauvreté et la sottise, l'aventure et le changement contre le mélancolie et l'ennui, et l'amour/amitié/affect moteur contre la solitude et la mélancolie. Aujourd'hui, les spécialistes du libertinage s'opposent : faut-il voir dans l'écriture des auteurs établis et consacrés comme libertins, par exemple par la récente édition de la Pléiade (où figure *Le Page*), une stratégie consciente de double langage et de dissimulation délibérée, liant libertinage d'esprit et de mœurs, comme le soutient Jean-Pierre Cavaillé, ou est-ce surinterpréter les textes – comme le souligne Jacques Prévot, pour lequel demeure cependant l'usage d'une ironie « signe de reconnaissance des déniaisés<sup>46</sup> » ? L'ironie contient une forme d'indétermination, rétorque le premier, liée au genre du roman comique, « qui désamorce toute affirmation doctrinale » mais qui n'empêche pas une « posture [libertine] intellectuelle cohérente<sup>47</sup> ». Pour Jean Serroy, la dernière phrase du *Page* demeure « l'indice d'une indépendance libertine affranchie de toute croyance aveugle<sup>48</sup> ».

Pour l'historien(ne), il reste à repérer des *pratiques sociales* liées ou entraînant des positions libertines : a priori le processus d'écriture d'un roman de formation comique en est une, tout comme le jeu de hasard que prise Tristan et qui, comme le montre le tableau des « Joueurs de dé » de Georges de La Tour, ornant l'édition de poche préfacée par J. Prévôt (1994), à tout moment peut faire basculer la destinée individuelle ...

Entre fiction qui mêle faits autobiographiques, foi en sa noblesse déchue et au lignage de ses pères en voie de disparition et mémoire d'épreuves partagées selon les rencontres et fuites en avant conscientes, l'amenant à préciser sa position d'homme de lettre, le *Je* d'Ariston chemine, depuis les péripéties de ses aventures sociales ou amoureuses à la prise de conscience de l'inconséquence des rapports humains ; et peu à peu, change ce regard chargé d'expérience du monde que le Page disgracié fait partager à son lecteur ... Et avec adresse, le roman peut inscrire le sujet comme son lieu d'interrogation.

---

<sup>46</sup> J-P CAVAILLE, « Libertinage ... », *op.cit.*, par. 53, n. 113.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Tristan L'Hermite, *Œuvres complètes*, Paris, 5 vol. T. I *Prose*. Volume publié sous la direction de Jean Serroy avec la collaboration de Bernard Bray, Amédée Carriat et Marc Fumaroli. Paris, Champion, 1999 : voir l'introduction de Jean Sernoy au *Page Disgracié*. Du même, « Le rire dans le Page disgracié », *Cahiers Tristan L'Hermite*, n° 13, 1991, p. 21-31.

